

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC EUROMONETAIRE

Part D : Code ISIN : FR0007471750

L'OPCVM est non coordonné et soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP HSBC Euromonétaire, dit nourricier, de classification AMF « Monétaire court terme », est investi en totalité et en permanence dans le FCP « HSBC Money , part HSBC Maître », dit maître, et à titre accessoire en liquidité.
- ▶ La performance nette du nourricier est donc égale, sur la période de placement recommandée, à la performance nette du FCP maître, diminuée des frais de gestion réels propres au nourricier.
- ▶ L'objectif de gestion du fonds est identique à celui de son maître : obtenir une évolution de la valeur liquidative la plus régulière possible identique à celle de l'EONIA (Euro Overnight Index Average), sur la période de placement recommandée, diminuée des frais de gestion du maître et du nourricier.
- ▶ Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- ▶ Indicateur de référence : L'EONIA (Euro Overnight Index Average) arithmétique est la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.
- ▶ La performance du FCP maître est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt .
- ▶ Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres de créance négociables, de notation minimum A-1 à court terme à l'achat (Standard & Poor's ou équivalent).

- ▶ Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de haute qualité de crédit. On considère qu'un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée par chacune des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument. Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne.
- ▶ Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
 - La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
 - La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
 - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- ▶ Le FCP nourricier n'intervient pas sur les marchés dérivés, cependant le FCP maître peut intervenir sur ces marchés, notamment dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- ▶ Les revenus des parts D sont distribués.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 1 jour.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le profil de risque du FCP est identique à celui du FCP maître. A ce titre, le FCP est classé dans la catégorie 1. Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.
- ▶ Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître sont indiquées dans la rubrique « modalités de souscription et de rachat » de la note détaillée du FCP maître.
- ▶ Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM :
 - ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

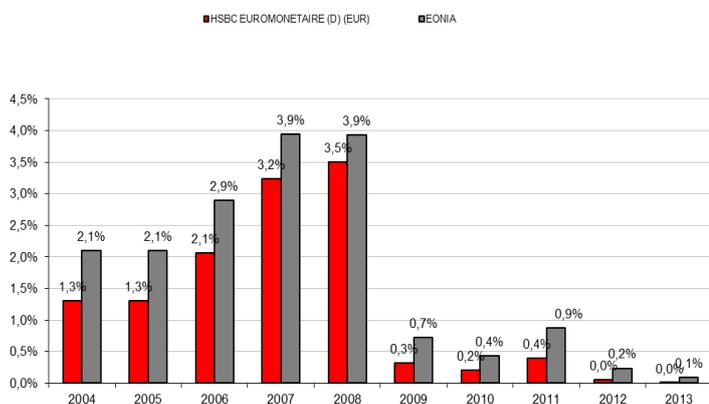
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	15 €
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.15%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Le fonds HSBC Euromonétaire est exonéré de commissions de souscription et de rachat du fonds maître.
- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2013 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis .
- ▶ La part D a été créée le 23 novembre 1994.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France
- ▶ Les documents d'information de HSBC Euromonétaire et de l'OPCVM maître HSBC Money (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion
- ▶ Fiscalité : Les Parts D sont des parts de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
HSBC Euromonétaire, part C (code ISIN : FR00007465810)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2014.



Je soussigné(e),
Né(e) le à, titulaire du contrat
HSBC.....n°.....,
souscrit auprès de la société d'assurance HSBC Assurance Vie (France)

Souhaite sélectionner comme support en unités de compte de mon contrat le support
monétaire suivant :

J'ai bien noté que les montants investis sur des supports en unités de compte ne sont pas
garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de
l'évolution des marchés financiers.

De plus, je reconnais avoir été bien informé(e) que dans un contexte de forte baisse des taux
directeurs (décidée par la Banque Centrale Européenne), et en tenant compte des frais de
gestion, les unités de compte monétaires telles que celle que j'ai choisi risquaient de connaître
des performances faibles voire négatives cette année et les suivantes.

Malgré ces préconisations, j'ai néanmoins choisi sous mon entière responsabilité d'affecter
.....% de la prime sur ces supports.

Date

Signature

HSBC France

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros – SIREN 775 670 284 RCS Paris
103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris
Banque et Société de courtage en assurance immatriculée auprès de l'ORIAS
(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance – www.orias.fr) sous le n°07 005 894.

HSBC Assurances Vie (France) – Entreprise régie par le Code des Assurances
Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros – SIREN 338 075 062 RCS Paris
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 – Siège social : 15, rue Vernet – 75008 Paris